CFDT UD
SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX
DE LA SAVOIE

B. P. 10357

73003 CHAMBERY CEDEX

Annexe aux états financiers 2016

Les états financiers de SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX DE LA SAVOIE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015 par les données suivantes :

Total du Bilan	61934.47
Produits d'exploitation	18032.44
Excédent de l'exercice	-1662.69

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUXDE LA SAVOIE.

1/Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2016, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX DE LA SAVOIE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2/Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Cotisations	18032.44
Autres financements	2641.92
Total des produits à recevoir	20674.36

Dettes

Dettes	
fournisseurs	2096.28
dettes sociales	
Total des dettes	2096.28

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	**Montant au 01/01/2016**	**Augmentation**	**Diminution**	**Montant au 31/12/2016**
Réserves Report à Nouveau Résultat 2015 Résultat 2016	 61500.88 -963.61 -1662.69		1662.69	59838.19
Total des fonds syndicaux	59838.19			59838.19

Provisions	**Montant au 01/01/2016**	**Augmentation**	**Diminution**	**Montant au 31/12/2016**
Provisions pour litiges Provisions pour charges				
Total des fonds provisions				

3 Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX DE LA SAVOIE a enregistré en comptabilité pour 21117.36 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	18032.44
(-) Reversement au SCPVC	
Produits exceptionnels	2641.92
Autres produits d'exploitation	0
Produits financiers	**443**
Total des ressources courantes	21117.36

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2016, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Contributions en nature

SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX DE LA SAVOIE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.99 **personnes ETP (équivalent temps plein)** et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT SANTE-SOCIAUX DE LA SAVOIE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 24.50 $\mathbf{m^2}$ et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.